

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-054

Aménagement de l'espace communautaire

Mission de « Contrôleur Technique » dédiée à l'entreprise QUALICONSULT pour les missions suivantes Mission L, Mission STI, Mission ENV

Certifié exécutoire	27 FEV. 2023
Reçu en préfecture	24 FEV. 2023
Publié	27 FEV. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire ;

Considérant les enjeux de la loi sur la Transition Énergétique, qui vise à renouveler le parc de bus français par des véhicules à faibles émissions, ont conduit les élus de Roannais Agglomération à engager une réflexion sur l'évolution de leur réseau urbain ;

Considérant que Roannais Agglomération a souhaité passer l'ensemble de sa flotte en véhicules électriques. Cette démarche nécessite un réaménagement du dépôt de bus urbains de la STAR, en vue de l'électrification du matériel roulant à Roanne au 76 rue de Matel. Ce projet va nécessiter les travaux suivants :

- Travaux de VRD
- Travaux de bâtiments
- Travaux d'électrification

Considérant que la mission objet du présent marché concerne « le Contrôle Technique » pour les travaux de réaménagement du dépôt de bus urbains de la STAR, en vue de l'électrification du matériel roulant ;

Considérant que quatre entreprises ont été consultées pour répondre à ce marché ;

Considérant que l'entreprise QUALICONSULT Agence de St Etienne, le Cinépôle- Bât B-182, av du Stade 42170 St Just ST Rambert a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

- De conclure le marché de contrôle technique avec l'entreprise QUALICONSULT pour l'opération de réaménagement du dépôt de bus urbains de la Star en vue de l'électrification du matériel roulant ;
- De préciser que les missions de QUALICONSULT pour les travaux d'électrification du dépôt de la STAR sont :
 - o Mission L, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables,
 - o Mission STI, relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels,
 - o Mission ENV, relative à l'environnement,
- De préciser que le montant de la prestation s'élève à 7 464.00€ TTC.

*Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics*

